

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18278 - 71ÈME ANNÉE

Hausse du niveau de la mer et de la population

L'avenir se décide dès maintenant

L'INSEE vient de publier une étude confirmant le dynamisme de la croissance démographique à Mayotte. Quelques jours plus tôt, l'ONU a fait le point sur les engagements des États à quelques semaines de la Conférence de Paris sur le climat, c'est une autre confirmation : les effets du changement climatique seront plus grave que prévu. La Réunion sera concernée par la combinaison de ces deux données, d'où l'importance de se rassembler pour proposer des solutions. C'est une des raisons du Comité de Parrainage.



Le chantier de Didier Robert est prévu pour engloutir des fonds considérables, alors qu'il est déjà condamné par la montée du niveau de la mer.

L'INSEE a publié hier une étude sur la population à Mayotte. Elle indique que la majorité des familles sont composées de trois enfants ou plus. C'est l'indice d'une transition démographique qui est loin d'être terminée. La croissance de la population va rester forte pendant encore plusieurs décennies. C'est la confirmation des projections démographiques de l'ONU qui donnent plus de 400.000 habitants à Mayotte en 2050, et plus de 700.000 en 2100.

Vendredi, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique a fait le point sur les engagements de 146 pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces Plans climats affichent une certitude : l'impossibilité de maintenir la hausse de la température moyenne de la surface du globe en dessous de deux degrés. Les deux degrés sont pourtant une barre fatidique à ne

pas dépasser : au-dessus, les effets du changement climatique pourraient bien dépasser les prévisions les plus pessimistes.

Système bloqué et chômage de masse

Mayotte est une île, et sera donc touchée par la hausse du niveau de l'océan. Vendredi dernier, Paul Vergès avait de nouveau cité une conclusion tirée de l'étude de la fonte des glaciers aux pôles : une augmentation du niveau de la mer de 6 mètres. À ses côtés, Jean-Claude Fruteau avait souligné combien il était juste d'intégrer les effets des changements climatiques dans l'analyse, en rendant hommage à la persévérance de Paul Vergès qui faisait l'objet de moquerie quand il a placé la lutte contre le changement climatique au centre du débat.

À Mayotte, la croissance démogra-

phique est le changement climatique pourrait rapidement rendre explosive la situation, d'autant plus que le système en place maintient une grande partie de la population dans la pauvreté. Pour les habitants de cette île, l'issue la plus proche est La Réunion. C'est en effet le seul pays de la région où ils peuvent entrer librement, sans avoir besoin de demander un visa.

La Réunion subira aussi les effets de la croissance démographique et de la hausse du niveau de la mer, avec là également un système qui favorise le chômage de masse.

Les Réunionnais vivront et verront

Comment réussir à faire coexister 150.000 habitants supplémentaires à La Réunion dans un environnement dégradé, tout en anticipant sur une augmentation du nombre de personnes venant de Mayotte ? C'est un des défis qui attend La Réunion dans un délai qui n'est pas le siècle prochain. La plupart des Réunionnais qui vivent aujourd'hui connaîtront La Réunion du million d'habitants et verront la mer engloutir progressivement le littoral.

Pour ne pas que les Réunionnais soient des spectateurs mais au contraire des acteurs qui peuvent proposer des solutions face à la catastrophe, le Comité de Parrainage invite au rassemblement des bonnes volontés.

M.M.

La majorité des familles mahoraises ont trois enfants ou plus

Forte croissance démographique sur fond de pauvreté

L'INSEE a dévoilé hier le résultat d'une étude sur la composition des familles à Mayotte. Elle montre que la transition démographique est loin d'être terminée, car les familles de trois enfants ou plus sont majoritaires à Mayotte. Cela s'accompagne d'une grande précarité, avec la moitié des enfants qui vivent dans une famille où aucun des parents n'a un emploi. Par ailleurs, près de 4.000 enfants vivent sans leurs parents. Voici un communiqué publié par l'INSEE présentant cette étude.

Les familles nombreuses, comptant trois enfants ou plus, prédominent à Mayotte : elles sont trois fois plus fréquentes que dans le reste de la France (51 % contre 17 %). Cette spécificité est encore plus nette pour les familles très nombreuses, avec quatre enfants ou plus : elles représentent 30 % des familles, contre moins de 4 % dans le reste de la France.

Si la moitié des couples avec enfants ont trois enfants ou plus, le modèle de famille nombreuse concerne également les familles monoparentales (43 %). Un quart d'entre elles ont même quatre enfants ou plus. À l'inverse, les familles avec un seul enfant ne forment qu'un quart des familles.

Près d'une famille sur trois est une famille monoparentale

En 2012, à Mayotte, 46 500 personnes vivent dans une famille monoparentale. Un tiers des familles avec au moins un enfant mineur sont monoparentales (16 % en France). À La Réunion, cette proportion est identique, mais elle est nettement supérieure aux Antilles (40 %).

À Mayotte comme dans le reste de la France, il s'agit majoritairement de femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s). Les familles monoparentales avec un homme à leur tête sont encore plus rares qu'en France (11 % contre 16 %). La moitié des familles monoparentales ont à leur tête une personne de nationalité étrangère.

Plus les enfants grandissent, plus ils

sont nombreux à vivre en familles monoparentales. Cet effet est cependant moins marqué à Mayotte, la part des enfants vivant au sein de familles monoparentales étant très élevée dès le plus jeune âge (25 % pour les moins de 3 ans, contre 9 % en France).

Les conditions de logement des familles monoparentales sont plus difficiles que celles des couples avec enfant(s). Elles vivent plus souvent dans des maisons en tôle (40 % contre 32 %). Elles sont aussi plus souvent locataires de leur logement (34 % contre 25 %).

Une famille monoparentale sur cinq vit dans un logement composé d'une seule pièce et la moitié réside dans des logements d'une ou deux pièces. Elles cohabitent par ailleurs davantage que les couples avec une autre famille ou une personne isolée (38 % contre 26 %).

Un enfant sur deux vit dans une famille où aucun des parents ne travaille

Sur les 104 180 mineurs vivant dans une famille à Mayotte, 27 % habitent avec un seul parent, les autres vivent avec leurs deux parents.

À Mayotte, plus de la moitié des mineurs font partie de familles au sein desquelles aucun parent ne déclare travailler (54 % contre 11 % dans le reste en France). Cette proportion s'élève même à 80 % pour les enfants de familles monoparentales (33 % en France).

Dans les familles où la personne de référence est de nationalité étrangère, 80 % des enfants vivent avec des parents sans emploi. Cette proportion atteint même 93 % dans les

familles monoparentales étrangères. Les enfants des Français par acquisition vivent aussi plus fréquemment avec des parents sans emploi que ceux qui ont des parents français de naissance (44 % contre 34 %).

Près de 4 000 mineurs vivent sans leurs parents

En 2012, à Mayotte, 3 900 mineurs ne vivent pas avec leurs parents. La moitié d'entre eux sont de nationalité française. Certains sont très jeunes, un quart ayant même moins de 6 ans, dont 47 % de nationalité étrangère. Sept mineurs sur dix, soit 2 600 mineurs, sont hébergés par un membre de la famille, le plus souvent un oncle, une tante, un grand-père ou une grand-mère. Un millier vivent avec des adultes avec lesquels ils n'ont aucun lien de parenté même indirect. Les 400 autres mineurs vivent sans aucune personne majeure, soit parce qu'ils vivent seuls (200 mineurs), soit parce qu'ils vivent avec d'autres mineurs. Sur l'ensemble des mineurs ne vivant pas avec leurs parents, 2 200 ont entre 6 et 16 ans. À l'âge où la scolarité est obligatoire pour ces jeunes, un quart ne sont pas scolarisés. En particulier, près de la moitié de ceux qui vivent seuls ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire.

Édito

Qu'attend Huguette Bello pour soutenir une mère de famille expulsée par la force d'un logement social ?

A quelques semaines du premier tour des élections régionales, c'est l'agitation autour de sujets qui ne sont pas en rapport avec les compétences du Conseil régional. Rappelons qu'en 2010, outre la fable des 2.000 bus, Didier Robert avait promis que la Région allait s'impliquer dans le logement social. C'était même une des justifications du ralliement d'une tête de liste au chef de file de l'UMP. 5 ans après, force est de constater que l'on attend toujours les logements sociaux de la Région. Mais cela n'empêche pas une candidate de faire de la surenchère dans ce domaine. Elle est même députée, elle doit donc connaître les lois, car elle les vote. Elle sait donc que la Région n'a pas pour but de construire des logements sociaux, mais elle insiste. Elle aurait pourtant mieux à faire sur un terrain où elle peut agir concrètement. En tant que députée et présidente de l'UFR, Huguette Bello est particulièrement silencieuse devant un drame qui touche une mère de famille dans sa circonscription.

Vendredi, Gina Masseaux et ses enfants sont expulsés du logement social qu'ils occupent. Plus grave encore, cette expulsion a eu lieu avec le recours de la police. C'est du jamais vu au Port, car avec les communistes à la mairie, il est clair que les élus seraient venus soutenir la famille face à la police. Interrogé, un enfant de la famille a dénoncé la brutalité de l'expulsion.

La famille a alors trouvé refuge dans un logement de fonction de la commune du Port. Moins

de 48 heures plus tard, elle a été mise à la rue par les policiers, à la suite d'une plainte de la mairie du Port.

Bien entendu, les défenseurs de l'ordre établi rejettent la responsabilité des expulsions sur les victimes. Quand les communistes dirigeaient la commune du Port, jamais de tels faits seraient arrivés, bien au contraire.

Ceci étant, Huguette Bello est bien silencieuse sur cette question. Elle est pourtant présidente de l'UFR et députée de la circonscription. Une mère de famille et ses enfants sont expulsés par la police d'un logement social et elle ne dit rien. Voilà qui montre son vrai visage et doit faire réfléchir ceux qui croient à tort qu'elle est encore communiste.

L'UFR a justement été fondée pour rassembler les Réunionnais contre les injustices du type de celle subie par la famille Masseaux. L'UFR est donc trahie par sa cheffe. Et son silence devant ces événements tragiques interroge.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Encore possible de rester sous les 2 degrés ?

Chine et France pour «un accord ambitieux et juridiquement contraignant»

Hier à Pékin, les présidents de la Chine et de la France se sont rencontrés. Une des questions à l'ordre du jour était la conférence de Paris sur le climat qui commence à la fin du mois. Dans une déclaration commune, Xi Jinping et François Hollande affirment la nécessité d'un accord juridiquement contraignant qui se fixe comme ambition de limiter à deux degrés la hausse de la température moyenne à la surface de la Terre par rapport à l'époque préindustrielle.

Depuis de nombreuses années, la Chine est engagée sur le chemin du développement des énergies renouvelables. De nombreuses entreprises occidentales ont délocalisé leurs usines dans ce pays, ce qui se traduit aussi par un transfert de la pollution. À la fin du mois, la conférence annuelle de la convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique se déroulera à Paris, sous la présidence de la France. L'objectif affiché de ses organisateurs est d'arriver à un texte qui remplacera le Protocole de Kyoto, premier traité international reconnaissant le principe de la responsabilité commune mais différenciée en matière de lutte contre le changement climatique. Porteur d'engagements chiffrés pour les pays occidentaux, le Protocole de Kyoto n'a pas été ratifié par les États-Unis, un pays qui porte une lourde responsabilité dans la pollution passée et actuelle de l'atmosphère.

Responsabilités communes mais différenciées

La préparation de la Conférence de Paris était à l'ordre du jour des rencontres au sommet entre la Chine et les États-Unis. Leurs présidents sont arrivés à un accord pour soutenir les avancées dans la lutte contre le changement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Président du pays organisateur de la conférence sur le climat, François Hollande est arrivé en Chine pour une visite d'État. Il a rencontré hier 2 novembre à Pékin son homologue chinois, Xi Jinping. Les deux dirigeants ont publié une déclaration portant sur la conférence de Paris.

Elle réaffirme « leur ferme conviction que le changement climatique constitue l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée,

qui exige que tous les pays œuvrent ensemble pour le bien commun dans le cadre du développement durable ». « Le Président François Hollande et le Président Xi Jinping renforcent leur détermination à œuvrer ensemble et avec les dirigeants de tous les autres pays afin de parvenir à un accord de Paris ambitieux et juridiquement contraignant ». Ce document devra être « fondé sur l'équité, qui reflète le principe des responsabilités communes mais différenciées ainsi que les capacités respectives, compte tenu des différentes situations nationales, en gardant à l'esprit l'objectif d'une hausse de la température mondiale inférieure à 2 degrés ». Chine et France « mettent l'accent sur l'importance d'orienter l'économie mondiale sur la voie d'une réduction des émissions de carbone durant ce siècle, à un rythme compatible avec une croissance économique forte et un développement social équitable et avec l'objectif de contenir l'élévation de la température mondiale en dessous de 2 degrés ». Elles fixent aussi « l'importance de formuler des stratégies nationales de développement sobre en carbone pour 2050 ».

Cela passe pour les pays développés par « des objectifs ambitieux chiffrés en matière de réductions des émissions en valeur absolue pour l'ensemble de l'économie » alors que les pays en développement sont invités à renforcer « au fil du temps leurs actions d'atténuation diversifiées dans le cadre du développement durable, notamment en s'orientant progressivement vers des objectifs chiffrés de réduction ou de limitation des émissions pour l'ensemble de l'économie, en fonction de leurs situations nationales, si besoin à l'aide d'incitations et de soutiens ».

« La France et la Chine rappellent l'importance de démontrer, à travers l'accord de Paris, l'importance politique égale de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique », précise la déclaration des

deux chefs d'État, « elles soulignent qu'il importe de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation, d'intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la planification et les activités nationales de développement social et économique et d'adopter des mesures et des projets d'adaptation diversifiés ».

Pour une évaluation quinquennale

Les deux pays « réaffirment l'importance cruciale de définir une trajectoire claire et crédible pour atteindre d'ici 2020 l'objectif de mobilisation, par les pays développés, de 100 milliards de financement climat par an (...) afin d'appuyer des actions d'adaptation et d'atténuation transparentes dans les pays en développement et d'améliorer le renforcement de leurs capacités ».

Chine et France insistent également sur un suivi des engagements dans la transparence, « elles sont favorables à ce qu'une revue complète ait lieu tous les cinq ans sur les progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs à long terme agréés ».

« Les deux Parties ont également l'intention de rendre publiques leurs stratégies nationales respectives de développement bas carbone pour 2050 dès que possible dans les cinq ans à venir », ajoute la déclaration qui conclut : « Les deux Parties reconnaissent le rôle du G20 pour mobiliser le soutien politique nécessaire à une issue fructueuse à Paris ainsi que sa mise en œuvre effective, et pour promouvoir les financements verts, l'efficacité énergétique, les mécanismes du marché du carbone et l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles ».

Les Plans Climat sont connus

Les engagements annoncent 2,7 degrés de plus : insuffisant

Pour le moment, 146 pays ont annoncé les mesures prévues pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Selon le secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la compilation de ces données fixe comme perspective une hausse de 2,7 degrés de la température moyenne de la surface de la Terre. C'est moins que le scénario du pire, mais cela reste insuffisant pour maintenir cette augmentation sous la barre des deux degrés. Les négociations de la conférence de Paris devront donc relever un défi considérable. Voici les précisions de la CCNUCC.

Le rapport publié le 30 novembre par le secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) saisit l'impact global des plans climat nationaux de 146 pays en date du 1er octobre 2015. Ceci comprend 119 INDC distinctes de 147 Parties à la CCNUCC, dont l'Union européenne, une seule Partie représentant 28 pays.

« Ces INDC – ou plans d'action climat nationaux figurent d'acomptes clairs et résolus envers une nouvelle ère d'ambition climatique de la communauté internationale. Les gouvernements aux quatre coins du monde ont signalé par le biais de leurs INDC qu'ils sont déterminés à jouer leur rôle en fonction de leurs circonstances nationales et de leurs capacités », a déclaré Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la CCNUCC.

« Pleinement mis en œuvre, ces plans commencent ensemble à ouvrir une brèche significative dans la croissance des émissions de gaz à effet de serre : ils font office de plancher et fournissent la fondation sur laquelle une plus grande ambition pourra être construite. Je suis confiante dans le fait que ces INDC ne sont pas la dernière étape de ce que les pays sont prêts à faire et à accomplir au fil du temps. La voie d'un futur au climat plus sûr est engagée et l'accord qui sera atteint à Paris peut confirmer et catalyser cette transition », a-t-elle ajouté.

Depuis, davantage d'INDC ont été soumises et d'autres encore à venir.

Les 146 plans comprennent tous les pays développés et les trois quarts des pays en développement sous l'égide de la CCNUCC, couvrant 86 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit presque quatre fois le niveau de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, le premier traité international de réduction des émissions qui requiert des diminutions d'émissions de la part des pays industrialisés.

L'un des résultats clés est que les INDC feront baisser la moyenne mondiale des émissions par personne jusqu'à 8 % d'ici 2025 et jusqu'à 9 % en 2030.

« Les INDC ont la capacité de limiter l'élévation de la température prévue d'environ 2,7 degrés Celsius d'ici 2100, ce qui n'est en aucun cas suffisant, mais se situe beaucoup plus bas que les quatre, cinq degrés voire plus de réchauffement projetés par beaucoup avant les INDC », a déclaré Mme Figueres.

Plutôt autour de 3 degrés ?

Le rapport du secrétariat n'évalue pas directement les implications de changement de température d'ici la fin du siècle dans le cadre des INDC parce que les informations sur les émissions après 2030 sont requises. Cependant, d'autres analyses indépendantes, en se basant sur une gamme d'hypothèses, méthodologies et sources de données, ont essayé d'évaluer l'impact des INDC sur la température, ce qui a conduit

à des fourchettes d'estimations supérieures et inférieures à 3 degrés Celsius.

Principalement, toutes indiquent des niveaux d'émissions plus ou moins similaires en 2025 et 2030, et toutes confirment que les INDC, si pleinement mises en œuvre, sont une avancée positive et importante par rapport aux scénarios précédents.

« Ces plans fixent un chemin déterminé, constatant clairement qu'une action climatique réussie atteint non seulement un faible niveau d'émissions mais aussi une foule de bénéfices économiques et sociaux pour les gouvernements, les citoyens et les entreprises », a-t-elle ajouté.

« Soutenus par une aide financière aux pays en développement, une destination claire à long terme de neutralité climatique au cours de la deuxième moitié du siècle et une progression de l'ambition de manière structurée, transparente et opportune, les INDC fournissent une partie inspirante de ce qui deviendra l'accord de Paris », a déclaré Mme Figueres.

Baisse de la pollution par habitant

Otè

Bann sindika dovèr !

In dalon i di a mwin konm sa “Sinkantan a monté, lé in laz krétik pou domoun èk travay, boudikont pou sak i travay, konm pou sak i travay pi par rapor shomaz“. Pou sak i travay pi, a laz la, arwar pièr tak baro. Kisa i sar anbosh in moun sinkantan é kèk ? Souvan-dé-fwa lantropriz minm i déklar lo travayèr in pé éskinté pou dévir a li d’si l’asédik. Pou sak i travay ankor, fo trinn lo kor ziska swasant dé zan zordi, pétèt swasant sink domin, in pé i di minm ziska swasant sètan.

Lé vré pou vréman sinkant an in laz krétik. Kiswa, ou lé tro kabosé pou artrouv travay, kiswa ou lé tro zèn pou la rotrèt, konm mi di la bon o, plizanpli i ropous, i ropous laz minm. Konm travay lé rar konm korn lapin, domoun i ansort pi a zot, mi koné in dalon i dové alé a swasant an, i ral a li ziska swasant dézan é la zordi li apran i sar tir in boushé d’si son rotrèt konplémantèr, somanké minm li dwa mèt in tré dosi disì tan la, sinonsa li dwa travay pli lontan.

Pou anshévé gouvèrman i raz la pint d’si lo p’ti moné rotrèt. Rotrèt zénéral, Konm rotrèt konplémantèr, boudikont i domann travay plis pou gingn mwin. Néna in boug in pé mantèr-mantèr la déza di a nou konm sa fo travay plis pou gingn plis, nou la zamé vi lo plis. Sédla i di a nou travay plis pou gingn mwin. Elas, i prétan bann sindika la donn lakor pou raz la pint. Bann sindika dovèr !

Justin

« Dé-troi pti fourmi i ral in bèl kankréla » - in kozman pou la rout

Sa lé bien vré sa. Mi pans zot la fine oir sa é sé in n’afèr bien romarkab. Donk sans prop, la poin pou diskité. Sans figiré astèr : l’inyon i fé la fors. Antansion, in bon l’inyon, bien roganizé i fé la fors, pa in l’inyon an dézord, mal roganizé, an kas kasé. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z’ot koko ! Fé bouy z’ot matyèr griz ! zot va oir ké, rant-rant, ni pé z’ète, tazantan, dakor rantre nou.